

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SAM, SATEV)

Augmentation au 1er avril 2011

1,50%

Valeur du point 14,920626 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	5 117,77 €
Editorialiste	343	5 117,77 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 282,22 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 028,57 €
Chef des informations	250	3 730,16 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 506,35 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 506,35 €
Chef de service ou d'édition	225	3 357,14 €
Sous-chef de service	190	2 834,92 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 834,92 €
Secrétaire de rédaction	185	2 760,32 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 760,32 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 760,32 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 611,11 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 611,11 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 461,90 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 461,90 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 461,90 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 312,70 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 312,70 €
Sténographe rédacteur	140	2 088,89 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	2 059,05 €
du 13e au 24e mois	125	1 865,08 €
du 4e au 12e mois	115	1 715,87 €
du 1er au 3e mois	100	1 492,06 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)